



Direction de la Jeunesse et des Sports

2026 DJS 172 Délégation de service public - Convention avec l'association 3AC8 pour la gestion du Centre Paris Anim' Beaujon (8e)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le Centre Paris Anim' Beaujon, situé dans le 8e arrondissement, est géré depuis le 1^{er} septembre 2021 dans le cadre d'une convention de délégation de service public, liant la Ville de Paris et l'association A3C8. Cette convention arrive à échéance le 31 août 2026.

Les Centres Paris Anim' sont des structures socioculturelles de proximité, des lieux ouverts sur leur territoire d'implantation, qui fonctionnent en partenariat avec le secteur associatif, les équipements publics et les services locaux. Ils constituent des espaces d'échange social et de convivialité pour les personnes amenées à les fréquenter. Ils assurent trois missions principales :

- offrir aux jeunes, et principalement aux jeunes des quartiers d'implantation, un programme spécifique d'activités culturelles et de loisirs ; leur proposer un accueil informel, les informer en tant que de besoin sur les dispositifs qui les concernent, notamment en lien avec Quartier jeunes (QJ) ;
- proposer à la population du quartier d'implantation et plus généralement à tout le public parisien une gamme large et diversifiée d'activités de loisirs à caractère culturel, sportif ou scientifique ;
- constituer un lieu de convivialité pour leurs usager-ères, valorisant l'investissement de ceux-ci dans le centre ainsi que le travail du tissu associatif.

Par délibération du 25 mars 2025, le Conseil du 8e arrondissement a choisi la délégation de service public comme mode de gestion pour le Centre Paris Anim' Beaujon.

Au cours de sa séance du 12 mai 2025, la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) a rendu un avis de principe favorable sur le projet de délégation de service public.

Le Conseil de Paris, par délibération en date des 1^{er}, 2, 3 et 4 juillet 2025, a approuvé le principe de passation de ce contrat, et a autorisé la Maire de Paris à engager la procédure.

Un avis d'appel public à candidatures (AAPC) a été publié sur la plateforme Maximilien, au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) et au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) le 10 juillet 2025. Un avis simplifié est paru dans l'hebdomadaire Télérama des 6 et 21 août 2025. La date limite de réception des candidatures a été fixée au 9 septembre 2025 à 12 heures.

Le registre de réception des candidatures fait mention du dépôt de trois candidatures :

- Association 3AC8
- Association Ligue de l'Enseignement - Fédération de Paris
- Association ACTISCE

Dans sa séance du 15 octobre 2025, la commission prévue à l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) a admis les trois candidats à présenter une offre.

Le dossier de consultation (DC) a été mis à disposition des trois candidats le 15 octobre 2025, la date limite de remise des offres étant arrêtée au 3 décembre 2025 à 12 heures.

Les associations 3AC8 et La Ligue de l'Enseignement – Fédération de Paris (LDE Paris) ont déposé une offre dans les délais. ACTISCE n'a pas remis d'offre.

Vous trouverez, joint à la présente délibération, le rapport sur le choix du délégataire. Celui-ci comprend :

- un descriptif du Centre Paris Anim' Beaujon (8e) ;
- une présentation des grandes étapes de la procédure de délégation de service public ;
- un exposé de l'économie générale du contrat ;
- une analyse des offres des soumissionnaires.

Les principaux points ayant déterminé le choix du soumissionnaire retenu, sont résumés ci-dessous.

Le projet présenté par l'association 3AC8 se fonde sur une offre d'activités régulières conforme aux cahiers des charges et reprend pour l'essentiel le dispositif existant.

S'agissant de l'offre d'activités dédiées aux jeunes, le candidat propose un programme articulé autour des trois axes du volet jeunesse tel que prévue par le cahier des charges : accueil informel et activités spécifiques, pendant et en dehors des périodes scolaires.

L'association évalue le coût global de fonctionnement des équipements à 4 837 635€ euros sur la durée totale de la délégation de service public, soit cinq ans. Les dépenses de personnel sont de 3 276 018 euros, soit 74 % du total des dépenses. La part consacrée au personnel permanent représente 64 % de la masse salariale totale.

Au terme de la procédure de délégation de service public, je vous propose donc, pour les raisons développées dans le rapport sur le choix du délégataire joint à la présente délibération et rapidement résumées ci-dessus, de confier la gestion du Centre Paris Anim' Beaujon, à l'association 3AC8, dont le siège social est situé 208, rue Saint-Honoré à Paris 8^{ème}, pour une durée de 5 ans à partir du 1^{er} septembre 2026.

En conséquence, je vous demande d'approuver ce choix et de m'autoriser à signer avec cette association la convention de délégation de service public jointe en annexe à la présente délibération.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris